

ALLONS PLUS LOIN ENSEMBLE



2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Sommaire

L'édito du Président p.4

01. La vie institutionnelle p.6

1.1 Les instances internes p.7

Le Conseil d'administration
Les rapports obligatoires et les principales décisions
Les Commissions

1.2 Les instances externes p.19

1.3 L'environnement externe p.20

Le mot du directeur p.21

02. L'organisation de la CPRN p.22



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Rapport d'activité 2022

Directeur de la publication : Jean-Paul Muller - Directeur général

Pilotage projet : service communication de la CPRN

Rédaction : service communication de la CPRN

Conception et mise en page : SARL Enotikom - Crédit : Freepik

Imprimés à 19 800 exemplaires par Chauveau Imprimerie

Parution : Mai 2023





03. La gestion technique des régimes



- 3.1 Le pilotage des régimes
- 3.2 Les régimes de retraite
- 3.3 Le régime invalidité / décès
- 3.4 L'action sociale et la dépendance

p.24

p.25

p.26

p.29

p.30

07. Les services aux affiliés

7.1 Les évolutions des services

7.2 Les actions de communication

7.3 La qualité de services auprès de nos affiliés

p.40

p.41

p.42

p.43

08. Les perspectives

p.44

04. La gestion des placements

4.1 La gestion financière

4.2 La gestion immobilière

p.31

p.32

p.35



05. La gestion administrative

p.36

06. Les résultats consolidés et les réserves

p.38



L'édito du Président



Béatrice CRENEAU-JABAUD
Président



Mes chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

Le début de l'année 2022 s'annonçait avec une croissance estimée, en janvier 2022, par le FMI, à 4,4% permettant d'espérer une progression des produits sur fond de normalisation progressive des politiques monétaires. La réapparition de la guerre sur le continent européen a remis en cause ces perspectives.

2022 restera dans l'histoire des marchés financiers comme celle d'un important crash obligataire et d'une inflation repartie à la hausse (Fin 2022, le résultat du portefeuille financier était négatif. À ce jour, 2/3 des pertes sont effacées).

2022 a vu la réélection du Président Macron, et un nouveau projet de réforme des retraites, cette fois paramétrique, souhaitée par l'Europe et les marchés financiers.

À l'heure, où j'écris ces quelques lignes, la loi du 20 mars 2023 est adoptée et censurée pour partie par le Conseil constitutionnel sur les mesures dites « cavaliers législatifs » (mesures n'intéressant pas directement la retraite). L'entrée en vigueur de cette loi est fixée au 1^{er} septembre 2023. Cette loi n'a rien à voir avec celle du système universel de retraite qui avait programmé la suppression des régimes complémentaires obligatoires, notamment ceux des professions libérales. Nous restons néanmoins vigilants car nous sommes préoccupés du rôle très normatif que l'État entend jouer dans notre système de protection sociale.

Que la tentation est forte pour l'exécutif de revenir au système universel de retraite. Pour preuve :

- L'amendement déposé par un député Renaissance :
« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité, les conditions et le calendrier de mise en œuvre d'un système universel de retraite faisant converger les différents régimes et intégrant les paramètres de la réforme prévue par la présente loi ».

Déjà en juillet 2021, le Sénat avait conclu « *il convient d'écarter les préconisations du rapport DELEVOYE en vue de la création d'un système universel de retraite* ». Sans surprise, le Sénat a rejeté cet amendement.

- L'arme absolue de toute tentative d'unifier nos régimes et revenir à un régime universel pour tous, requiert la maîtrise des systèmes d'information, mesure qui passe par le recouvrement unifié des cotisations sociales et par la collecte des informations. C'est pourquoi, les caisses des professions libérales à l'exception de la CIPAV, étaient défavorables aux transferts de recouvrement des cotisations par l'URSSAF. Le Sénat a soutenu l'abandon de cette mesure. C'est assez rare pour le souligner, ce projet réunit contre lui, l'immense majorité des forces politiques et des syndicats.
- L'accès, pour tous les citoyens à un répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) est une mesure utile pour nos concitoyens, aussi, nous accompagnons l'État et avons participé à de nombreux ateliers de travail. Toutefois, nous restons vigilants face à un transfert de compétences et une centralisation absolue entre les mains de l'État. Le Conseil d'administration de la CPRN a voté à l'unanimité le soutien de ce projet sous condition de la conservation de la maîtrise de nos données. Le Sénat a soutenu notre démarche. Depuis, cette mesure a été reportée de quelques années pour les caisses, (dont la vôtre) qui n'ont pas souhaité être « *pilote* » de ce projet. L'enjeu est de ne rien abandonner de la maîtrise de nos systèmes d'information.

Vous l'avez compris, ce qui se joue, aujourd'hui, est de se voir imposer le retour de la réforme universelle par des outils techniques et d'uniformiser la collecte des informations aux fins d'unifier nos régimes et revenir à un système universel pour tous.

Il est nécessaire de clarifier la place de l'État dans notre système de protection sociale.

Nos caisses ont un rôle majeur à jouer. Elles ont fait preuve de résilience pendant la crise sanitaire, ont démontré par leur gestion responsable, leur capacité à agir rapidement, en fonction des spécificités professionnelles, et au plus près des affiliés. Le Conseil d'administration de la CPRN a décidé, dès le mois de juillet 2022, d'accompagner ses affiliés et d'anticiper la revalorisation des pensions de retraite pour tenir compte de l'inflation.

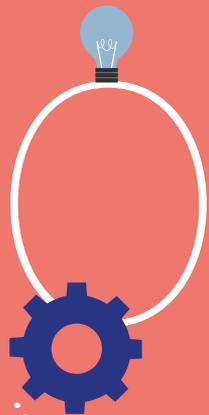
Nos caisses de professions libérales et particulièrement la CPRN soutiennent l'économie française. Ainsi, la CPRN a investi 350 millions d'euros dans des fonds non cotés d'investissements destinés au financement des PME françaises, créatrices d'emplois et qui respectent les critères ESG. Le rendement est bon et de surcroît, fléché au service de l'économie. **Nous soutenons un modèle engagé de protection sociale responsable, un modèle contemporain, personnalisé, proche des affiliés.** La CPRN participe également au financement de l'action sociale et de la perte d'autonomie de ses affiliés.

Le fort développement de l'action sociale de la CPRN nous a conduit à renforcer nos services pour améliorer la qualité de traitement des dossiers - favoriser la qualité de vie à domicile des personnes fragilisées et accompagner les aidants. La CPRN a signé une convention de partenariat avec le service MARGUERITE, membre du réseau AUXI LIFE afin de réaliser une approche qualitative et individualisée dans la mise en place de solutions adaptées à la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Je vous laisse découvrir l'activité 2022 de votre caisse et vous souhaite une bonne lecture.

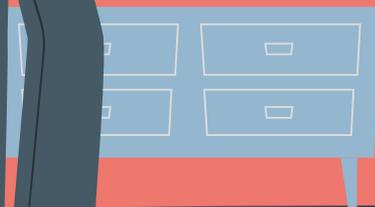
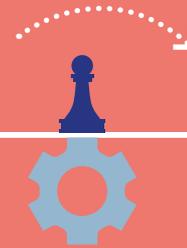
Bien confraternellement

Béatrice CRENEAU-JABAUD
Président



1

La vie institutionnelle



1.1 Les instances internes

Le Conseil d'administration

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'administration, composé de dix membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants actifs et retraités, élus pour un mandat de six ans renouvelable par moitié tous les trois ans, ainsi qu'un représentant du Régime spécial des notaires relevant des Cours d'appel de Colmar et de Metz.

Principales missions

- Adopter les grandes orientations stratégiques de la Caisse,
- Gérer le pilotage technique des régimes de retraites et de prévoyance,
- Voter les budgets (administratif, technique, immobilier, financier),
- Approuver les comptes annuels de la Caisse,
- Approbation des décisions émises par la Commission des placements,
- Voter les modifications statutaires.



Le calendrier ainsi que le quorum ont été respectés pour chaque séance.

Le Comité consultatif du régime spécial des cours d'appel de Colmar et Metz s'est tenu en avril 2022.

6 séances

dont 2 par voie dématérialisée



1 membres titulaires

- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**
Président
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Michel DAYRE**
Vice-Président
Notaire honoraire à Nîmes
- **Maître Nicolas DELOUIS**
Secrétaire
Notaire à Paris
- **Maître Philippe MORILLION**
Notaire à Roubaix
- **Maître Jean-François JOUAN**
Notaire associé à Rennes
- **Maître Guy MAYER**
Notaire honoraire à Colmar
- **Maître Matthieu CESBRON**
Notaire associé à Avrille
- **Maître Christian BIGOT**
Notaire honoraire à Belley
- **Maître Jacques ESPIE**
Notaire à Pont-de-Chéruy
- **Maître Hélène LERO**
Notaire associé à Sainte-Livrade-sur-Lot

3 conseillers du Président

- **Maître Jean-Yves BERGEAUD**
Notaire honoraire à Meaux
- **Maître Claude JAQUET**
Notaire honoraire à Paris
- **Maître Jean-Marie PLESSY**
Notaire honoraire à Paris

Maître François HIRTH Secrétaire adjoint

Représentant du Comité Spécial des Notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz

9 membres suppléants

- **Maître Jean-François MAMIAS**
Notaire honoraire à Toul
- **Maître Georges BERTHET**
Notaire honoraire à Vic-le-Comte
- **Maître Jean-Marie CARMENT**
Notaire honoraire à Prades
- **Maître Pascal RAULT**
Notaire associé à Lons-le-Saulnier
- **Maître Bertrand GUERLAIN**
Notaire honoraire à Port-Sainte-Foy et Ponchapt
- **Maître Régis HUBER**
Notaire honoraire à Versailles
- **Maître Raynald CHANCÉ**
Notaire à Lisieux
- **Maître Catherine GUIHARD**
Notaire associé à Herbignac
- **Maître Yann LEGROS**
Notaire à Louviers



Les rapports obligatoires et les principales décisions

Budget

Le Conseil d'administration de novembre 2022 a approuvé **le budget 2023** relatif à :

- L'Action sociale
- La gestion financière
- La gestion technique
- La gestion immobilière
- La gestion administrative

Les paramètres des régimes

Les administrateurs, sur la base des études actuarielles, ont fixé les paramètres des régimes **de retraite complémentaire et invalidité** pour 2023.

Création de la commission maîtrise des risques

Instance née d'une volonté du Directeur général de la CPRN d'améliorer l'information auprès des administrateurs sur les activités relatives à la maîtrise des risques avec :

- Une connaissance générale des activités
- Une présentation des risques métiers et supports
- Les évolutions réglementaires en la matière
- L'instance assure notamment l'indépendance de la fonction d'audit

Les rapports obligatoires

- Rapport du directeur
- États financiers
- Rapport sur les orientations générales de la politique de placements
- Rapport du commissaire aux comptes
- Pesée actuarielle des régimes de retraite et de prévoyance
- Rapport du contrôle interne
- Rapport des marchés publics



Revalorisation exceptionnelle

La conjoncture économique et la flambée de l'inflation ont impacté le pouvoir d'achat depuis plusieurs mois.

L'État a souhaité revaloriser les pensions du régime de base de 4%.

La CPRN a accompagné cette mesure et soutenu les affiliés allocataires avec une revalorisation anticipée des pensions. Une étude technique et actuarielle de la mise en perspective d'un relèvement par anticipation de la valeur de service du point au 1^{er} juillet 2022 a été réalisée et présentée au Conseil d'administration.

REVALORISATION PAR RÉGIME

Régime de base	Régime complémentaire Section C	Régime complémentaire Section B
4%	4%	2,50%



Campagne d'information auprès des affiliés allocataires avec une lettre du Président

« Votre Caisse de retraite a pleinement conscience des difficultés engendrées par une telle situation.

Soyez assurés que la CPRN reste attentive aux évolutions de la profession et aux événements à caractère exceptionnel afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de ses affiliés. »

Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD
Président

Les commissions :

La commission de gestion des placements

Les principales missions

- Préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de placements,
- Produire un rapport annuel sur les orientations générales de la politique de placements,
- Déterminer l'allocation tactique,
- Participer à l'élaboration de l'allocation stratégique d'actifs (3 à 5 ans),
- Procéder à la sélection et au renouvellement des gestionnaires financiers.

Contexte

L'année 2022 restera marquée dans l'histoire par l'invasion Russe de l'Ukraine le 24 février 2022.

Sur le plan financier, 3 autres faits ont marqué l'évolution des actifs financiers :

- L'accélération de l'inflation partout dans le monde,
- L'abandon des politiques non conventionnelles des banques centrales avec un très important resserrement monétaire,
- La politique « Zéro COVID » de la Chine et de ses conséquences sur l'économie mondiale.

En conclusion, l'année 2022 restera dans l'histoire des marchés financiers comme celle du plus important Krach obligataire.

ROTATION DU PORTEFEUILLE

11,47%

244 928 754 €

PERFORMANCES FINANCIÈRES
ANNUALISÉES DES PLACEMENTS

1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS
-12,18%	0,18%	1,35%	4,16%

11 séances

Les membres

- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**
Président
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Michel DAYRE**
Notaire honoraire à Nîmes
- **Maître Nicolas DELOUIS**
Notaire à Paris
- **Maître François HIRTH**
Représentant du Comité Spécial des Notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz
- **Maître Jacques ESPIE**
Notaire à Pont-de-Chéruy
- **Maître Philippe MORILLION**
Notaire à Roubaix
- **Maître Jean-François JOUAN**
Notaire associé à Rennes

Conseiller du Président

Maître Jean-Yves BERGEAUD
Notaire honoraire à Meaux

La commission de gestion des immeubles

5 séances

Les membres

- **Maître Nicolas DELOUIS**
Président
Notaire à Paris
- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Jean-François JOUAN**
Notaire associé à Rennes
- **Maître Hélène LERO**
Notaire associé à
Sainte-Livrade-sur-Lot
- **Maître Jean-François MAMIAS**
Notaire honoraire à Toul
- **Maître François HIRTH**
Représentant du Comité Spécial
des Notaires des cours d'appel
de Colmar et de Metz
- **Maître Christian BIGOT**
Notaire honoraire à Belley
- **Maître Catherine GUIHARD**
Notaire associé à Herbignac
- **Maître Jacques ESPIE**
Notaire à Pont-de-Chéruy

Conseillers du Président

- **Maître Jean-Marie PLESSY**
Notaire honoraire à Paris
- **Maître Jean-Yves BERGEAUD**
Notaire honoraire à Meaux

Les missions

- Effectuer un suivi régulier de la gestion des actifs immobiliers,
- Examiner les propositions d'achat et de cession d'immeubles,
- Veiller au respect de la politique d'acquisition,
- Suivi du plan quinquennal de travaux,
- Mise en place du décret tertiaire.

L'essentiel

Le taux de rendement net 2022 du portefeuille immobilier physique est de **+ 2.20%** contre un rendement de + 1.84% l'exercice précédent.

La valeur vénale du parc immobilier de la CPRN continue de s'apprécier, passant de 585 M€ en 2021 à 623 M€ en 2022.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
des SCI de la CPRN

SUPERFICIE
54 541 m²

IMMEUBLES
26 / 478 baux

HABITATION
59%

BUREAU
23%

AUTRE
18%

La commission du fonds d'action sociale

Les missions

- Étudier les demandes d'accompagnement auprès des notaires ou leurs ayants-droit,
- Développer les actions de la caisse dans le cadre de la prévention et la perte d'autonomie.

L'essentiel

Réunion d'échange avec des acteurs de l'accompagnement social.



Réflexion sur les orientations en matière d'action sociale et de dépendance.

76 DEMANDES SOUMISES À LA COMMISSION

ACCORD
84,21%

REFUS
15,79%

7 comités mensuels

4 séances

Les membres

- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**
Président
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Yann LEGROS**
Notaire à Louviers
- **Maître Catherine GUIHARD**
Notaire associé à Herbignac
- **Maître Georges BERTHET**
Notaire honoraire à Vic-le-Comte
- **Maître Jean-Marie CARMENT**
Notaire honoraire à Prades
- **Maître Christian BIGOT**
Notaire honoraire à Belley
- **Maître Jean-François MAMIAS**
Notaire honoraire à Toul
- **Maître Bertrand GUERLAIN**
Notaire honoraire à Port-Sainte-Foy et Ponchapt
- **Maître Régis HUBER**
Notaire honoraire à Versailles
- **Maître Pascal RAULT**
Notaire associé à Lons-le-Saulnier

Conseiller du Président

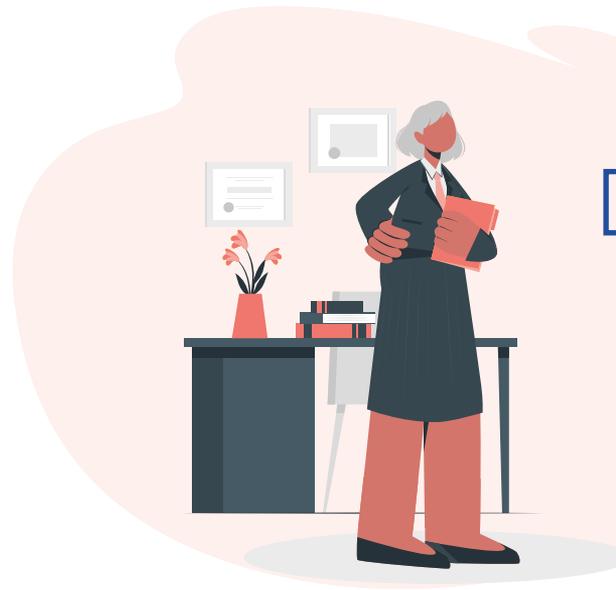
Maître Jean-Marie PLESSY
Notaire honoraire à Paris

La commission de recours amiable

4 séances

Les membres

- **Maître Michel DAYRE**
Président
Notaire honoraire à Nîmes
- **Maître Nicolas DELOUIS**
Notaire à Paris
- **Maître Jean-François JOUAN**
Notaire associé à Rennes
- **Maître Philippe MORILLION**
Notaire à Roubaix



Les missions

Etudier les demandes :

- De remise des majorations de retard,
- Individuelles et particulières,
- De dérogations aux statuts.

Suivre les affaires en instance

L'essentiel

- Atelier de formation des administrateurs dédié au cadre réglementaire du contentieux de la sécurité sociale,
- Restitution de la jurisprudence de la caisse,
- Présentation du nouveau processus de gestion du contentieux,
- Mise en place d'indicateurs contentieux.

39 DEMANDES SOUMISES À LA COMMISSION



La commission de réflexion

Les missions

La Commission de Réflexion a pour mission de préparer les décisions du Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques de la CPRN. Elle se réunit en fonction des sujets définis par le Conseil d'Administration.



La CPRN a étudié plusieurs pistes de réflexion afin de proposer différentes options d'évolution du régime complémentaire.

1. Étude technique 2. Étude actuarielle 3. Étude juridique, sociale et comptable

4 séances

Les membres

- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**
Président
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Michel DAYRE**
Notaire honoraire à Nîmes
- **Maître Nicolas DELOUIS**
Notaire à Paris
- **Maître Matthieu CESBRON**
Notaire associé à Avrille
- **Maître François HIRTH**
Représentant du Comité Spécial des Notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz
- **Maître Jacques ESPIE**
Notaire à Pont-de-Chéruy
- **Maître Philippe MORILLION**
Notaire à Roubaix
- **Maître Raynald CHANCÉ**
Notaire à Lisieux

Conseillers du Président

- **Maître Claude JAQUET**
Notaire honoraire à Paris
- **Maître Jean-Yves BERGEAUD**
Notaire honoraire à Meaux

La commission des marchés publics

4 séances

dont 2 par voie
dématérialisée
1 comité mensuel

Les membres

- **Maître Christian BIGOT**
Président
Notaire honoraire à Belley
- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Guy MAYER**
Notaire honoraire à Colmar
- **Maître Catherine GUIHARD**
Notaire associé à Herbignac
- **Maître Raynald CHANCÉ**
Notaire à Lisieux
- **Maître Yann LEGROS**
Notaire à Louviers
- **Maître Matthieu CESBRON**
Notaire associé à Avrille
- **Maître Pascal RAULT**
Notaire associé
à Lons-le-Saulnier
- **Maître Jean-Marie CARMENT**
Notaire honoraire à Prades

Conseiller du Président

Maître Jean-Marie PLESSY
Notaire honoraire à Paris

Les missions

La Commission des marchés publics sélectionne les prestataires et attribue les marchés.

L'essentiel

Nouvelle organisation de l'activité marchés publics avec l'internalisation d'une expertise.

MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2022

2 Assistants à maîtrise d'ouvrage
Tous corps d'état (3 lots)

MARCHÉS EN COURS DE CONSULTATION

2 Maîtrise d'œuvre / architecte
Bureaux d'étude (8 lots)



La commission communication

1 séance

Les missions

- Élaboration d'un plan stratégique de communication de la Caisse avec le périmètre et les axes de développement,
- Validation du plan de communication annuel,
- Développement des actions de la Caisse auprès des instances de la profession.

Depuis 2022, la CPRN a mis l'accent sur la modernisation de la communication de la Caisse et a pris le virage du numérique.

Principaux travaux :

- Bilan de l'activité communication,
- Projets d'évolutions des supports de la communication auprès des affiliés pour 2023,
- Réflexion sur la communication institutionnelle / politique.

Communiquer différemment auprès des affiliés à travers la refonte de nos outils :

- Le site internet,
- La lettre d'information,
- Les supports thématiques.



Les membres

- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAU**
Président
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Raynald CHANCÉ**
Notaire à Lisieux
- **Maître Matthieu CESBRON**
Notaire associé à Avrille
- **Maître Yann LEGROS**
Notaire à Louviers
- **Maître François HIRTH**
Représentant du Comité Spécial des Notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz
- **Maître Régis HUBER**
Notaire honoraire à Versailles
- **Maître Philippe MORILLION**
Notaire à Roubaix
- **Maître Catherine GUIHARD**
Notaire associé à Herbignac
- **Maître Georges BERTHET**
Notaire honoraire à Vic-le-Comte



La commission maîtrise des risques

1^{ère} séance

Les membres

- **Maître Nicolas DELOUIS**
Président
Notaire honoraire à Paris
- **Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD**
Notaire à Noisy-le-Sec
- **Maître Jean-François JOUAN**
Notaire associé à Rennes
- **Maître Jacques ESPIE**
Notaire à Pont-de-Cheruy



Les missions

- Présentation des risques identifiés et des processus de sécurisation mis en place,
- Restitution des missions d'audit,
- Sensibilisation au RGPD.

L'essentiel

- Organisation de l'activité Contrôle interne,
- Présentation des rapports d'audit interne et des rapports réglementaires (bilan contrôle interne, rapport de la lutte contre la fraude, rapport sécurité informatique, rapport RGPD).

La commission inaptitude

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2022.

1.2 Les instances externes

La CNAVPL

Signature du contrat pluriannuel de gestion le 7 avril 2022 entre la CNAVPL et la CPRN



Conseil d'administration

5 séances

Réunion des Directeurs

11 séances



Poursuite des échanges dans le cadre des travaux de l'inter-régimes.

Direction de la sécurité sociale

Présentation du projet de réforme statutaire

Réunion d'échange avec la Direction de la sécurité sociale, le Président et le Directeur général de la CPRN.

Union internationale du notariat

Réunion d'échange annuelle

1.3 L'environnement externe



Réunions de travail



Participation aux tables rondes 2022

CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

Réunions d'échange avec
la Présidente du CSN

SÉNAT

Réforme des retraites
Réunion d'échange
avec les représentants de
la commission des affaires
sociales du Sénat



Intervention de la CPRN
à l'assemblée générale annuelle

Participation à diverses réunions
d'information en région



Réunions d'échange

Le Mot du directeur 2022



Au-delà d'une activité récurrente toujours riche, la CPRN en 2022 a poursuivi et initié de nouveaux projets de développement.

La mensualisation du paiement des cotisations et la montée en charge très importante du lien vers le portail sécurisé affiliés apportent la démonstration que la transformation digitale de la Caisse

était nécessaire et surtout souhaitée par les notaires en activité.

En corollaire, la CPRN a réalisé de nombreuses enquêtes de satisfaction auprès de ses affiliés, actifs et retraités. Celles-ci sont soit thématique, soit globale. Elles sont toutes réalisées par des organismes indépendants auprès d'échantillon quelquefois très important puisque la dernière, inter-caisses libérales, a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 affiliés.

La satisfaction globale est de 95% pour une moyenne des caisses libérales à 71%. Votre Caisse est plébiscitée comme la caisse ayant largement le meilleur indice. Ce résultat est très satisfaisant mais nous encourage à améliorer nos axes de progrès.

Avec en permanence le souci de transformer notre modèle de gestion de la relation client, la CPRN a ajusté son organisation avec notamment la refonte du pôle de gestion des affiliés et en filigrane la volonté de voir nos équipes jouer de plus en plus un rôle de conseil pour accompagner un notariat en profonde mutation.

En outre, la CPRN, soucieuse des risques croissants en matière de sécurité a créé un pôle Maîtrise des Risques qui comprend le Contrôle et l'Audit interne, la lutte contre la fraude ainsi que la sécurité des systèmes d'information.

L'année 2023 sera également consacrée à la mise en œuvre de la réforme des retraites du régime de base et de sa transposition partielle ou totale en régime complémentaire. D'autre-part, le Conseil d'administration travaille depuis plusieurs mois sur l'impact de la loi croissance et de ses conséquences à moyen et long terme sur le niveau de retraite. Des modifications statutaires sont en cours d'analyse auprès de notre tutelle, celles-ci ont pour objectifs de renforcer la robustesse du Régime complémentaire de la Section C ainsi que la convergence des taux de rendement des deux sections, afin de parvenir à terme à une fusion.

Votre Caisse souhaite s'inscrire durablement dans le paysage de l'économie sociale en couvrant la retraite qui est son cœur de métier mais également la prévoyance, l'action sociale et la dépendance sujets majeurs des années à venir. La CPRN est également un investisseur majeur dans l'économie réelle. Ces investissements ont vocation à participer à la relance de l'économie française en fournissant à des PME et ETI les financements nécessaires à leur développement avec comme objectifs l'engagement ESG et la création d'emplois au service des territoires.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport d'activité 2022.

Bien cordialement,

Jean-Paul MULLER
Directeur général

02

L'organisation de la CPRN



2. L'organisation de la CPRN

2022

a été l'année du renouveau avec le déploiement d'une nouvelle organisation interne afin de préparer la structure à faire face aux enjeux stratégiques, techniques, organisationnels et dessiner la vision de la Caisse dans ce paysage social en mouvement.

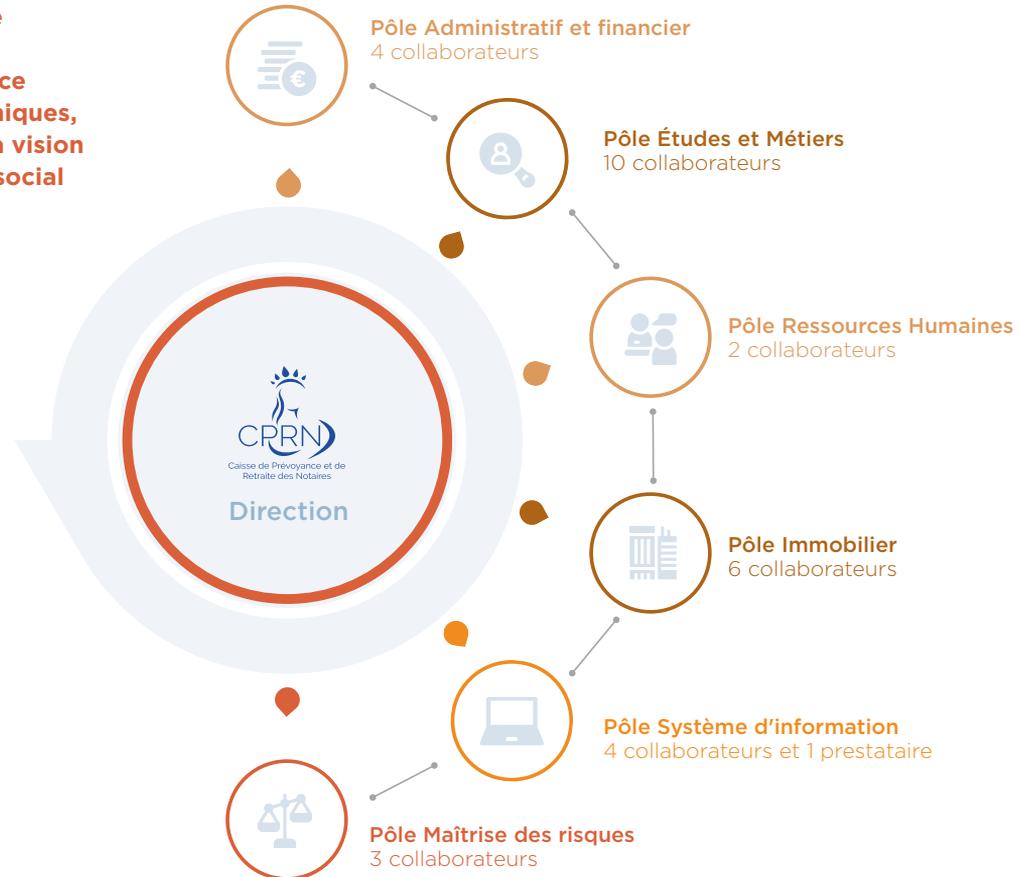
Effectif

30
collaborateurs

Moyenne d'âge
44 ans



37% 63%



03

La gestion technique
des régimes



3.1 Le pilotage des régimes

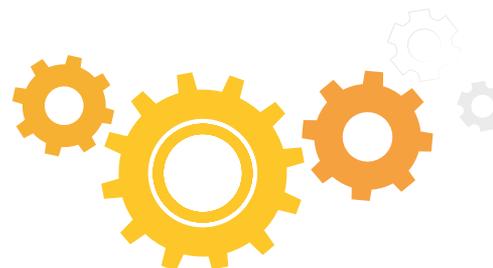
Chaque année, l'actuaire conseil de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires réalise une analyse actuarielle de la situation :

1. des régimes des sections B et C du régime complémentaire
2. du régime invalidité / décès

Les résultats des études font l'objet d'un point spécifique au Conseil d'administration.

Régimes complémentaires de retraite		Régime invalidité / décès	
Coût d'acquisition		Cotisation forfaitaire	
Section B	260,00 € (+7,4380%)	Garanties invalidité / décès	1 176,00 €
Section C	17,69 €		
Régime de Colmar et Metz	17,69 €		
Valeur de service du point			
Section B	16,88 € (+3,0525%)		
Section C	0,8630 € (+5,24%)		
Régime de Colmar et Metz	0,8630 € (+5,24%)		
Taux d'appel			
Régime complémentaire	4,10%		
Section C			
Régime de Colmar et Metz	3,60%		

Des études complémentaires ont été réalisées par notre actuaire dans le cadre du projet de réforme du régime complémentaire.



3.2 Les régimes de retraite

Les indicateurs clés 2022

2,09
Rapport démographique

11 627
Cotisants



Répartition H/F	54,03%	45,97%
Age moyen	48,1 ans	45,48 ans

Notaire individuel	Notaire associé	Affiliation	Retrait
2 015	7 768	622	351

Cotisation moyenne annuelle 28 795 €

8 258
Allocataires



Répartition H/F	60,28%	39,72%
Age moyen	76,17 ans	71,34 ans

Allocation moyenne annuelle 42 653 €

Droits propres

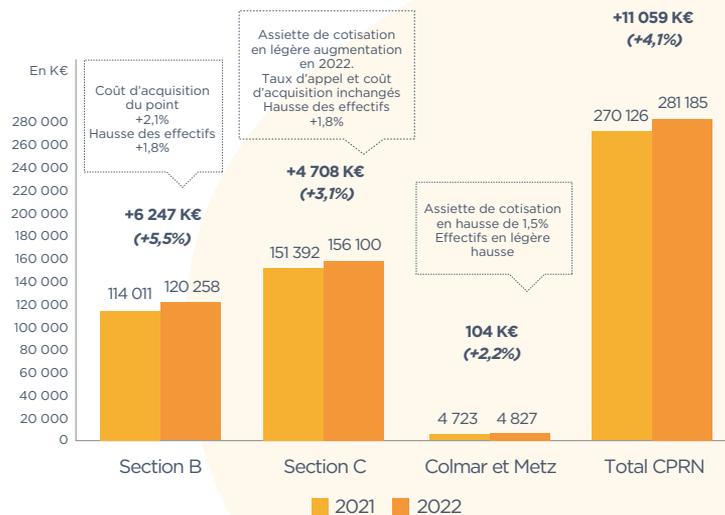
Notaire	5 532
Conjoint collaborateur	43
Age moyen à la liquidation	64,64 ans

Droits dérivés

Conjoint survivant	2 561
Enfant -21 ans	38
Enfant inapte	84



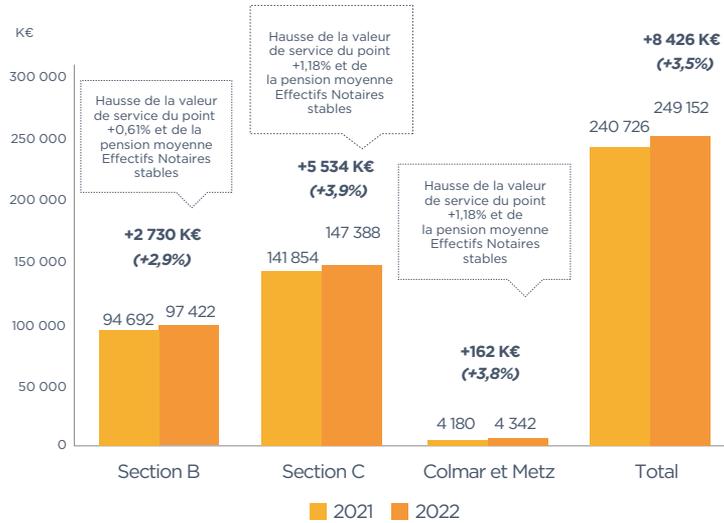
Cotisations - Hors rachat



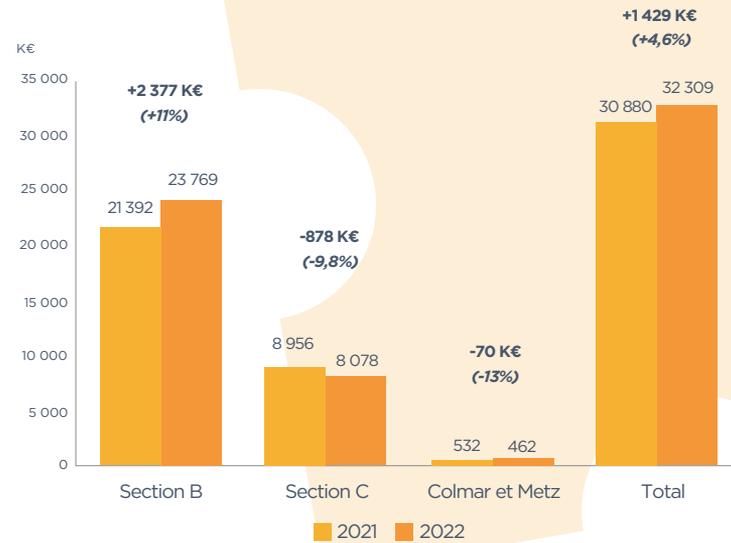
Les rachats de point B



Les prestations



Les résultats de la gestion technique retraite

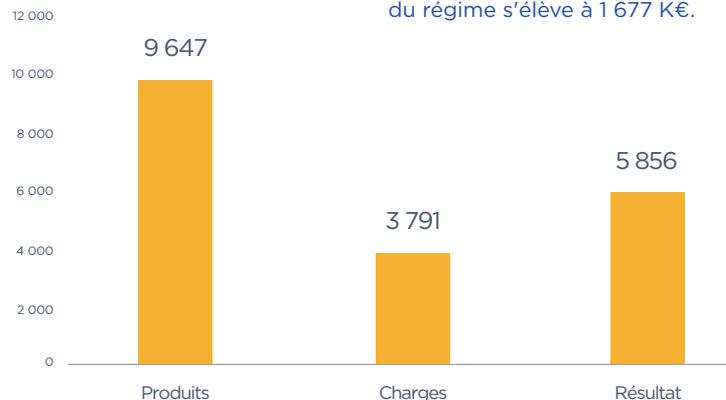


3.3 Le régime invalidité / décès



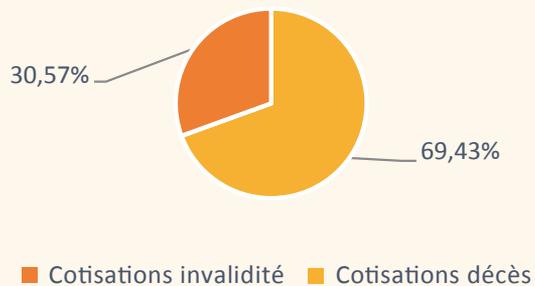
Le résultat comptable

Après intégration des provisions mathématiques relatives aux engagements futurs, le résultat du régime s'élève à 1 677 K€.

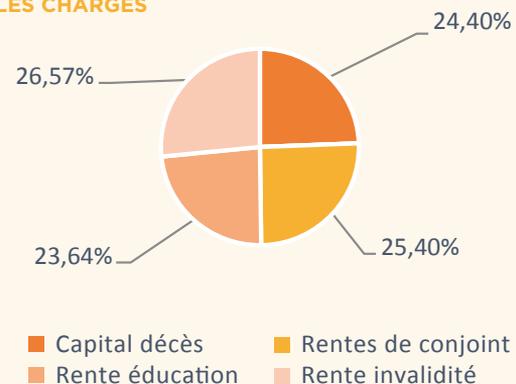


Répartition produits/charges

LES PRODUITS



LES CHARGES



3.4 L'action sociale et la dépendance

64 aides accordées

Répartition des aides

Aides récurrentes 80%

Aides ponctuelles 20%



Age moyen : 84 ans

81 ans

85 ans

Répartition

38% 62%

04

La gestion
des placements

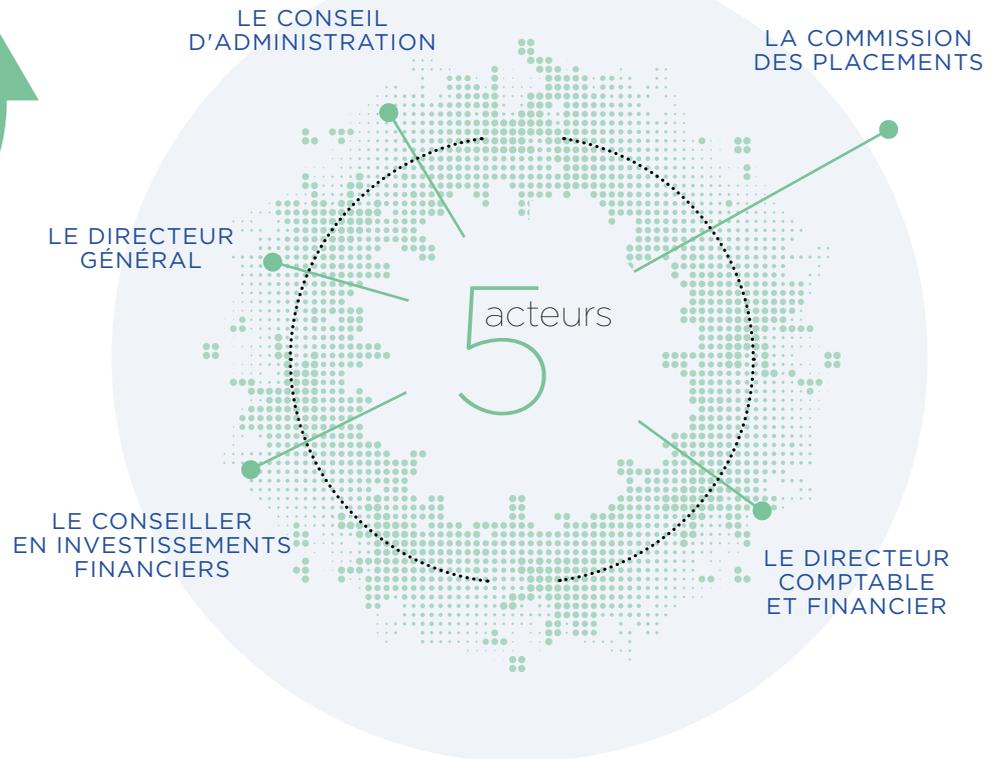


4.1 La gestion financière

Conformément à l'article R.623-10-4 du décret, ainsi qu'à l'article 13 du règlement financier de la CPRN du 30 juin 2003, déposé à la Direction de la Sécurité Sociale, **le Conseil d'administration de la Caisse doit approuver annuellement, après avis de la Commission des Placements, un rapport fixant les orientations générales de la politique de placements de l'exercice écoulé.**

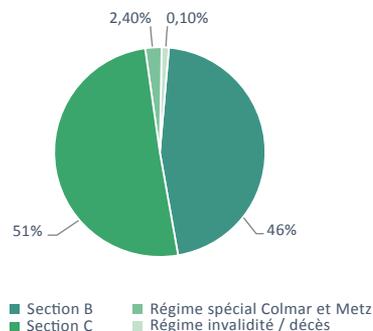
La gouvernance de la politique des placements

L'organisation de la gestion financière de la Caisse repose sur le décret n°2002-1314 du 25 octobre 2002 du code de la Sécurité Sociale.



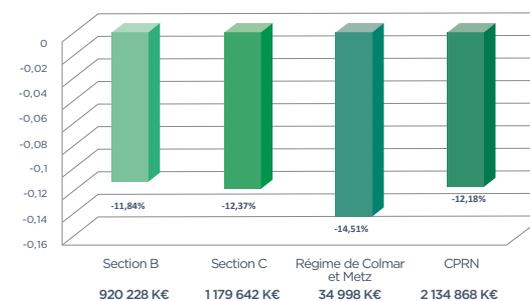
Le portefeuille financier

Section B	-110 752 K€
Section C	-124 010 K€
Régime de Colmar et Metz	-5 802 K€
Régime invalidité / décès	-314 K€
Total	-240 878 K€



Taux de rendement

TAUX DE RENDEMENT GLOBAL PAR SECTION AU 31 DECEMBRE 2022



Evolution de l'allocation d'actifs

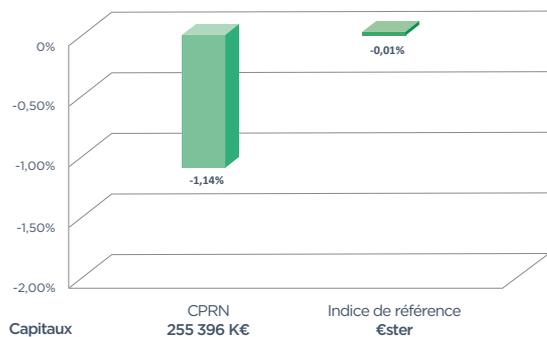
Classe d'actifs	Portefeuille CRN 2021	Portefeuille CRN 2022	Contrainte réglementaire
Taux	36%	34,7%	Minimum 34%
dont monétaire	7,3%	5,9%	
Actions	46,8%	45,8%	
dont FPCI	2,6%	3%	Maximum 5%
Immobilier	17,2%	19,5%	Maximum 20%

TAUX DE RENDEMENT PAR CATEGORIE D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022



Taux de rendement de la trésorerie

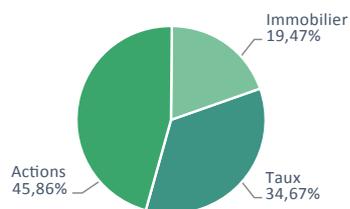
AU 31 DECEMBRE 2022



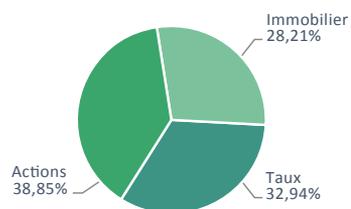
Répartition des actifs

SELON LES CRITÈRES RÉGLEMENTAIRES
AU 31 DECEMBRE 2022

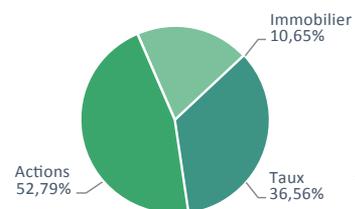
PORTFEUILLE CPRN



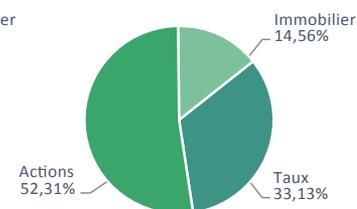
SECTION B



SECTION C



RÉGIME DE COLMAR ET METZ



Résultat de la gestion financière 2022



4.2 La gestion immobilière

L'analyse du patrimoine immobilier 2022 a été présentée à la Commission avec le taux de rendement et le résultat net par immeuble et par section, les investissements immobilisés, ainsi qu'une fiche d'identité pour chaque immeuble contenant les nouvelles valeurs d'expertise à fin 2022.

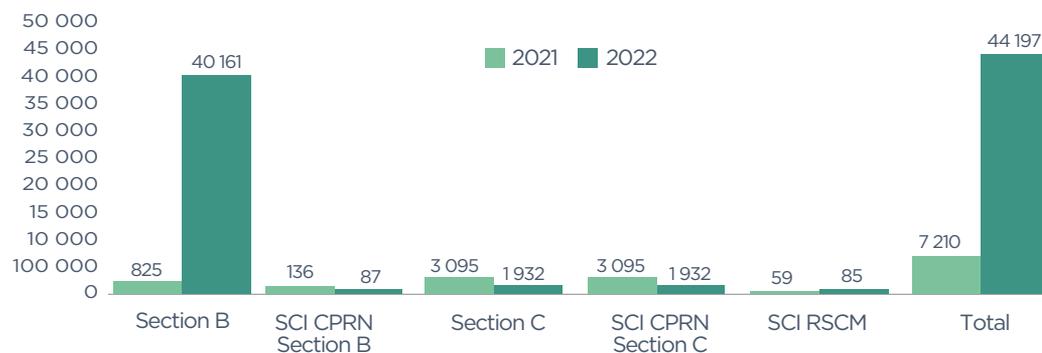
Patrimoine immobilier

AU 31 DECEMBRE 2022

	Valeurs brutes 31.12.22	Amortissements 31.12.22	Valeurs nettes	Valeurs d'Expertise	Plus Values latentes
SCI CPRN - Section B	339 145 167	48 461 286	290 683 881	456 605 000	165 921 118
SCI CPRN - Section C	156 019 714	23 539 737	132 479 977	159 770 000	27 290 023
SCI CPRN - Colmar et Metz	4 695 439	1 905 695	2 789 744	6 750 000	3 960 256
Patrimoine immobilier CPRN	499 860 320	73 906 718	425 953 601	623 125 000	197 171 398

Résultat de la gestion immobilière 2022

(AVEC PLUS-VALUES CESSION D'ACTIF ET PROVISIONS)



05

La gestion
administrative



5. Les résultats de la gestion administrative

Résultat de la gestion administrative 2022

HORS RÉGIME DE BASE

	2021	2022	Poids de l'activité
Action Sociale	65 214 €	81 542 €	2,60%
Finance	310 540 €	322 418 €	10,27%
Technique	1 231 192 €	1 368 452 €	43,57%
Immobilier	1 224 684 €	1 367 910 €	43,56%
Total	2 831 630 €	3 140 322 €	100%

La répartition des coûts

Les ratios de coût de la gestion administrative de la CPRN représentent en 2022 :

Cotisations émises

1,07%

Réserves comptables

0,10%

06

Les résultats consolidés et les réserves



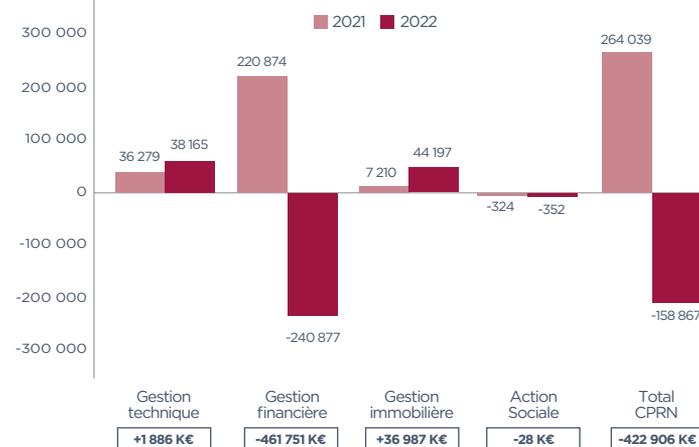
6. Les résultats consolidés et les réserves

Comparaison des résultats 2022 par régime

Y COMPRIS LES SCI



Comparaison des résultats 2022 par gestion



07

Les services
aux affiliés



7.1 Les évolutions des services

Appel annualisé des cotisations

Mensualisation des cotisations
avec un échéancier sur 10 mois

Dématérialisation de
l'appel des cotisations

Refonte graphique
du décompte

Refonte du processus
contentieux

Création compte personnel

23%

83%

Une transformation digitale à taille humaine

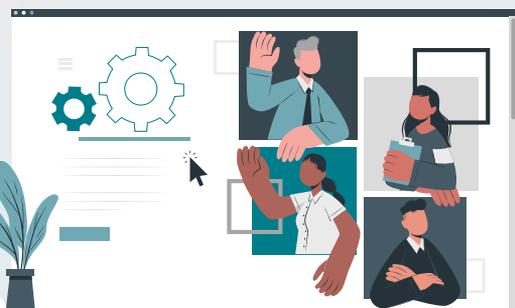
avec un accompagnement de nos équipes
présentes et à vos côtés en tout au long de
la transition.



Evolution du portail
affilié avec un
accès limité aux
collaborateurs

+ 600 mails
de demandes
d'information traités

99% des réponses
en moins de 24h



7.2 Les actions de communication

Campagne d'information action sociale

 Au-delà de son service auprès des affiliés en matière de retraite et de prévoyance, la CPRN souhaite également accompagner ses affiliés dans le domaine social avec des aides personnalisées. 

118^{ème} congrès des notaires de France

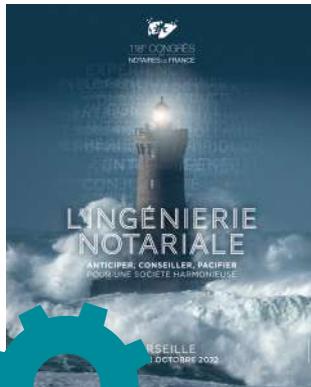
À MARSEILLE DU 12 AU 14 OCTOBRE 2022

+ 300 visites



Mesure de la satisfaction

2,98/3



7.3 La qualité de service auprès de nos affiliés

Dans le cadre de l'amélioration continue de sa qualité de service, la CPRN a mis en place une mesure de la satisfaction avec l'envoi d'un questionnaire en ligne à chaque étape clé du parcours de l'affilié.

Affiliation

4,20/5

Participation

8,49%

Liquidation

4,30/5

Participation

38,82%

Action sociale

4,45/5

Participation

42,31%



Je suis entièrement satisfaite des informations et conseils ainsi que de la rapidité avec laquelle mon dossier de retraite a été traité et tiens à remercier sincèrement les personnes qui se sont occupées de ma demande.

Je ne vois pas ce qui pourrait être amélioré. Je remarque surtout votre très grande compréhension de nos problèmes.



Les contacts avec les conseillers ont été à chaque fois utiles et efficaces. Je suis très satisfait.

Un grand merci. Je sais que je peux compter sur vous !

Les interlocuteurs étaient clairs et réactifs.



08

Les perspectives



8. Les perspectives

Depuis 2015, la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires a affirmé une volonté forte de transformation de son mode de fonctionnement et de ses services aux affiliés afin de répondre à 2 principaux objectifs :

1.

Offrir à nos affiliés un service personnalisé avec un haut niveau de qualité afin de répondre à leurs besoins et s'aligner aux évolutions de la profession.

2.

Répondre aux exigences de la Tutelle et aux enjeux de la protection sociale de demain.

La volonté de l'État de réformer le système de retraite ainsi que l'évolution sociale et démographique de la population nécessitent de poursuivre nos actions évolutives.





CPRN Vision 2025

Allons plus loin ensemble !



Intégrer les enjeux politiques
en matière de protection sociale

RÉFORME DES RETRAITES

L'ENJEU DE LA PERTE AUTONOMIE

**LE GIP UNION RETRAITE
AVEC LE RGPU**

**MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU
CONTRAT DE GESTION**

**AMÉLIORER LA COUVERTURE
DE NOS AFFILIÉS**

**UNE ACTION SOCIALE AU
SERVICE DU BIEN-ÊTRE**

Stabiliser l'organisation et le fonctionnement
de la Caisse afin de garantir sa capacité à répondre
aux évolutions futures tant internes qu'externes

**MISE EN PLACE D'UNE
NOUVELLE ORGANISATION**

**ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION
DES COLLABORATEURS**

**POLITIQUE DE FORMATION
ET D'ÉVALUATION**

**STABILISER L'ACTIVITÉ
IMMOBILIÈRE**

**RENFORCER
LES EXPERTISES INTERNES**

**POURSUIVRE
LA TRANSFORMATION
DIGITALE DE LA CAISSE**

Renforcer le pilotage des activités

**MISE EN PLACE
D'UNE ACTIVITÉ
CONTRÔLE DE GESTION**

**MISE EN PLACE DE TABLEAUX
DE BORD D'ACTIVITÉ POUR
L'ENSEMBLE DES PÔLES**

**MISE EN PLACE
D'UNE ACTIVITÉ
STATISTIQUES**

DÉMATÉRIALISATION



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 53 81 75 00 - e-mail : contact@cprn.fr
www.cprn.fr